

Livraison/Délais

Les produits achetés sur la boutique **Villatech** de la place de marché **Rueducommerce** et pour lesquels le client a opté dans sa commande pour un service de livraison à domicile ne sont livrés qu'en France métropolitaine (à l'exclusion de la Corse et de toutes livraisons insulaires pour lesquelles des moyens de livraison spécifiques sont nécessaires) et à Monaco. Les conditions de livraison des produits sont décrites ci-dessous, le client est informé que la boutique **Villatech** se réserve le droit de choisir le mode de transport le plus adapté en fonction de la nature du produit, de son poids et de son volume.

Il est rappelé au client qu'il doit préciser lors de sa commande toutes circonstances particulières liées à l'adresse de livraison susceptibles de compliquer la livraison du produit ou d'impacter les délais de livraison prévus ci-dessous.

Le client choisit lors de sa commande un des modes de livraison suivants (lorsqu'ils sont disponibles, ce qui dépend de la typologie du produit commandé).

Pour les commandes de produits légers (inférieurs à 30 kg), le mode de livraison sera le suivant :

- Livraison « Express » à domicile par Chronopost : livraison sous 24 à 48 heures (hors week-end et jours fériés) à l'adresse de livraison choisie après validation de la commande. Le Client doit obligatoirement communiquer au livreur le code sécurisé ou le QR code pour réceptionner son colis à l'adresse choisie. Ainsi, la veille de la livraison, le Client recevra une notification par e-mail avec le QR CODE et le code sécurité ou un sms avec le code sécurité. Sans code sécurisé correcte ou en cas d'absence du client, le Produit sera remis et restera disponible en instance en point de proximité (agence Chronopost ou relais pickup) pendant 8 jours (hors week-end et jour fériés). Passé un délai de 15 jours, le colis est retourné au vendeur **Villatech** et le client devra s'acquitter à nouveau des frais de port afin que le produit soit réexpédié.

Pour les commandes de produits lourds (supérieurs à 30 kg), le mode de livraison sera le suivant :

- Livraison dite « classique », livrée au pied du camion. Le délai de livraison est de 5 à 10 jours ouvrés (hors week-end et jours fériés) après expédition de la commande. Ces délais ne sont que des délais indicatifs correspondant aux services utilisés. La boutique **Villatech** ne peut être responsable du retard de livraison dû à une indisponibilité du client durant le créneau horaire convenu avec lui la veille de la date de rendez-vous. Dans le cadre de ce mode de livraison à domicile, le produit sera livré au pied du camion, devant le domicile du client au niveau de la rue. En conséquence, le client doit prévoir l'acheminement du produit devant son logement et/ou la montée de son colis (le livreur ne manipulera pas le colis avec le client).

! Attention ! pour les produits lourds, **le transporteur va vous contacter pour prendre RDV**. Veuillez à bien renseigner **un n° de téléphone où vous êtes joignables le plus souvent** et le cas échéant, à consulter votre messagerie vocale. Le transporteur **vous appellera en appel masqué**, veuillez à ne pas refuser cet appel.

Vérification des colis à la livraison

Dès la délivrance du Produit, le Client (ou son mandataire qui reçoit le colis) doit vérifier avec soin tout manquant, tout défaut de conformité et/ou tous dommages apparents. En cas de dommages apparents (par exemple : colis endommagé, déjà ouvert, colis manquants...), le client devra refuser le

produit ou l'accepter avec réserve. Le client est informé que les réserves doivent être faites immédiatement auprès du transporteur avec le plus de précision possible directement sur le bon de livraison. Les réserves doivent être précises et décrire le ou les dommage(s) subi(s) par le produit. Les réserves générales du type « sous réserve de déballage, emballage intact » n'ayant aucune valeur. Le Client pourra formuler des réserves, notamment en cas de défaut de remise de la notice d'emploi ou des instructions d'installation.

Si le transporteur refuse d'assister au déballage du produit, il faut préciser sur le bon de livraison « le livreur a refusé d'assister au déballage du produit ». Le client est informé que l'absence de réserves écrites sur le bon de livraison vaut présomption de livraison conforme du produit. Le vendeur **Villatech** devra être informé par le client du défaut de conformité par l'intermédiaire de son compte client sur la place de marché **Rueducommerce** dans les 24 heures de la livraison ou de la délivrance (ou du refus de livraison ou de délivrance) du produit.

Droit de rétractation

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le client pourra exercer son droit de rétractation auprès de la boutique **Villatech** sur la place de marché **Rueducommerce** une fois sa commande validée et jusqu'à quatorze (14) jours après la livraison du produit sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité. Pour exercer le droit de rétractation, le client doit contacter la boutique **Villatech** via l'interface de son compte **Rueducommerce** sa décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté. Le client peut également utiliser le modèle de formulaire de rétractation qui lui a été adressé.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le client transmette sa communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix du ou des produits achetés et les frais d'envoi seront remboursés au client, **les frais directs de retour restant à la charge du client.**

La boutique **Villatech** informera le client par courriel ou téléphone des modalités d'envoi ou de reprise du produit. Si le produit doit être retourné par le client, ce dernier devra renvoyer à ses frais le produit, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze (14) jours après que le client aura communiqué sa décision de rétractation du présent contrat. Ce délai est réputé respecté si le client renvoie le produit avant l'expiration du délai de quatorze (14) jours.

Les produits lourds (plus de 30 kg) ou encombrants seront systématiquement récupérés par un transporteur choisi par la boutique **Villatech** à l'adresse du client indiquée sur le bon de commande. Ces frais sont estimés à un maximum d'environ 131.82 euros par pièce. Le client sera informé au préalable du coût du retour du produit. Ce coût sera déduit des sommes remboursées au client au titre de son droit de rétractation. Le client est en droit de demander toute justification à la boutique **Villatech** concernant le coût de cette reprise.

Les produits légers (moins de 30 kg) seront retournés par le client grâce à l'étiquette de retour prépayée, qui aura été transmise par la boutique **Villatech**.

Le produit doit être retourné à la boutique **Villatech** dans son état d'origine et complet (emballage, accessoires, notice...), propres, et dans des conditions permettant sa recommercialisation à l'état neuf. Le client devra joindre au produit retourné la copie de la facture d'achat.

Les produits sales, en mauvais état ou incomplets ne sont pas repris.

Conformément à la réglementation en vigueur, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les enregistrements audio, vidéo ou les logiciels informatiques descendés par le client, il en va de même pour les produits multimédias soumis à enregistrement de licence (GPS / ordinateurs / tablettes PC).

Le client peut faire fonctionner le produit afin d'établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement du produit. Toutefois, la responsabilité du client pourra être engagée en cas de dépréciation du produit ne résultant pas d'une utilisation normale du produit.

De même, pour des raisons d'hygiène ou de santé, le client ne pourra pas exercer son droit de rétractation pour les produits textiles du type (linge de lit) qu'il aura ouverts, les produits liés au soin et à l'hygiène corporels du type rasoir, tondeuse, épilateur, sèche-cheveux, produits d'hygiène dentaire qu'il aura ouverts, ainsi que pour les produits que le client aurait mis en contact avec des produits alimentaires, tels que les ustensiles de cuisine, les robots et appareils de cuisine, la vaisselle, les fours, les machines à café.

Le client sera remboursé de la totalité des sommes versées (déduction faite des frais de retour) au plus tard dans les quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle la boutique **Villatech** sera informée de la décision du client d'exercer son droit de rétractation. Si le produit est retourné par le client, la boutique **Villatech** différera le remboursement jusqu'à ce que la boutique **Villatech** ait reçu le produit ou jusqu'à ce que le client ait fourni une preuve d'expédition du produit, la date retenue étant celle du premier de ces faits. Le client sera remboursé par chèque si le client a réglé par chèque ou par crédit du compte du client, si le client a payé par carte bancaire, sauf accord contraire avec le client.

Garantie commerciale

Le produit acheté sur la boutique **Villatech** peut être couvert par une garantie commerciale du fabricant. Pour faire jouer la garantie commerciale, il appartient au client de s'adresser à la boutique **Villatech** en adressant un courriel ou en la contactant par l'intermédiaire de son compte client sur la place de marché **Rueducommerce**.

En tout état de cause, la boutique **Villatech** reste tenue de respecter les dispositions des articles 1641 à 1649 du code civil ainsi que les articles L217-4, L217-5, L217-7, L217-8, L217-9, L217-10, L217-12 et L217-13 du code de la consommation qui seront reproduits ci-dessous.

Pour pouvoir bénéficier de la garantie commerciale, il convient impérativement de conserver la facture d'achat du produit ainsi que tous les accessoires du produit. Les garanties contractuelles ne couvrent pas :

- le remplacement des consommables (batteries, ampoules, fusibles, antennes, casques de baladeurs, microphones, usure des têtes d'enregistrement ou de lecture...),
- l'utilisation anormale ou non conforme du produit. Le client est invité à cet égard à consulter attentivement la notice d'emploi fournie avec le produit,
- les pannes liées aux accessoires (câbles d'alimentation...),
- les défauts et leurs conséquences dus à l'intervention d'un réparateur non agréé par le fabricant du produit,

- les défauts et leurs conséquences liés à l'utilisation non-conforme à l'usage pour lequel le produit est destiné (utilisation professionnelle, collective...),
- les défauts et leurs conséquences liés à toute cause extérieure.

La garantie commerciale ne pourra être appliquée qu'à des produits en bon état de propreté et d'hygiène et ne présentant pas de tâches.

En cas de produit défectueux, et si ledit produit n'est plus disponible, le fabricant pourra proposer au client à titre de remplacement un modèle similaire.

Garantie légale de conformité

Nonobstant les dispositions relatives à la garantie commerciale ci-dessus, la boutique **Villatech** applique en tout état de cause les dispositions de la garantie légale de conformité du produit au contrat dans les conditions de l'article L211-4 et suivants du code de la consommation. Afin de faire valoir ses droits au titre de la garantie légale de conformité (article 18) ou contre les défauts cachés de la chose vendue (article 19), le client doit contacter la boutique **Villatech** en adressant un courriel ou en la contactant par l'intermédiaire de son compte client sur la place de marché **Rueducommerce**.

Le client bénéficie d'un délai de deux (2) ans à compter de la délivrance du produit pour agir.

Le client peut choisir entre la réparation ou le remplacement du produit, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L217-9 du code de la consommation.

Le client est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du produit durant les vingt-quatre (24) mois suivant la délivrance du produit.

Garantie légale des vices cachés

Nonobstant les dispositions de la garantie commerciale, le client peut également décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés au sens de l'article 1641 et suivants du code civil. Dans cette hypothèse, le client peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix conformément à l'article 1644 du code civil.

Afin de faire valoir ses droits au titre de la garantie légale de conformité ou contre les défauts cachés de la chose vendue, le client devra sous peine de perdre ses droits, restituer à Villatech un produit en bon état de propreté et d'hygiène et ne présentant pas de tâches.

Afin de faire valoir ses droits au titre de la garantie légale de conformité ou contre les défauts cachés de la chose vendue, le client devra, sous peine de perdre ses droits, contacter la boutique **Villatech** en adressant un courriel ou en la contactant par l'intermédiaire de son compte client sur la place de marché **Rueducommerce** et restituer à la boutique **Villatech** un produit en bon état de propreté et d'hygiène et ne présentant pas de tâches.

*Article L.217-4 du code de la consommation : " Le bien est conforme au contrat s'il répond notamment, le cas échéant, aux critères suivants :
1° Il correspond à la description, au type, à la quantité et à la qualité, notamment en ce qui concerne la fonctionnalité, la compatibilité, l'interopérabilité, ou toute autre caractéristique prévue au contrat ;*

2° Il est propre à tout usage spécial recherché par le consommateur, porté à la connaissance du vendeur au plus tard au moment de la conclusion du contrat et que ce dernier a accepté ;

3° Il est délivré avec tous les accessoires et les instructions d'installation, devant être fournis conformément au contrat ;

4° Il est mis à jour conformément au contrat.

Article L.217-5 du code de la consommation : I. En plus des critères de conformité au contrat, le bien est conforme s'il répond aux critères suivants :

1° Il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien de même type, compte tenu, s'il y a lieu, de toute disposition du droit de l'Union européenne et du droit national ainsi que de toutes les normes techniques ou, en l'absence de telles normes techniques, des codes de conduite spécifiques applicables au secteur concerné ;

2° Le cas échéant, il possède les qualités que le vendeur a présentées au consommateur sous forme d'échantillon ou de modèle, avant la conclusion du contrat ;

3° Le cas échéant, les éléments numériques qu'il comporte sont fournis selon la version la plus récente qui est disponible au moment de la conclusion du contrat, sauf si les parties en conviennent autrement ;

4° Le cas échéant, il est délivré avec tous les accessoires, y compris l'emballage, et les instructions d'installation que le consommateur peut légitimement attendre ;

5° Le cas échéant, il est fourni avec les mises à jour que le consommateur peut légitimement attendre, conformément aux dispositions de l'article L. 217-19 ;

6° Il correspond à la quantité, à la qualité et aux autres caractéristiques, y compris en termes de durabilité, de fonctionnalité, de compatibilité et de sécurité, que le consommateur peut légitimement attendre pour des biens de même type, eu égard à la nature du bien ainsi qu'aux déclarations publiques faites par le vendeur, par toute personne en amont dans la chaîne de transactions, ou par une personne agissant pour leur compte, y compris dans la publicité ou sur l'étiquetage.

II. Toutefois, le vendeur n'est pas tenu par toutes déclarations publiques mentionnées à l'alinéa qui précède s'il démontre :

1° Qu'il ne les connaissait pas et n'était légitimement pas en mesure de les connaître ;

2° Qu'au moment de la conclusion du contrat, les déclarations publiques avaient été rectifiées dans des conditions comparables aux déclarations initiales ; ou

3° Que les déclarations publiques n'ont pas pu avoir d'influence sur la décision d'achat.

III. Le consommateur ne peut contester la conformité en invoquant un défaut concernant une ou plusieurs caractéristiques particulières du bien, dont il a été spécifiquement informé qu'elles s'écartaient des critères de conformité énoncés au présent article, écart auquel il a expressément et séparément consenti lors de la conclusion du contrat.

Article L.217-7 du code de la consommation : Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la délivrance du bien, y compris du bien comportant des éléments numériques, sont, sauf preuve contraire, présumés exister au moment de la délivrance, à moins que cette présomption ne soit incompatible avec la nature du bien ou du défaut invoqué. Pour les biens d'occasion, ce délai est fixé à douze mois.

Article L.217-8 du code de la consommation : En cas de défaut de conformité, le consommateur a droit à la mise en conformité du bien par réparation ou remplacement ou, à défaut, à la réduction du prix ou à la résolution du contrat, dans les conditions énoncées à la présente sous-section.

Le consommateur a, par ailleurs, le droit de suspendre le paiement de tout ou partie du prix ou la remise de l'avantage prévu au contrat jusqu'à ce que le vendeur ait satisfait aux obligations qui lui incombent au titre du présent chapitre, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du code civil.

Les dispositions du présent chapitre sont sans préjudice de l'allocation de dommages et intérêts.

Article L.217-9 du code de la consommation : Le consommateur sollicite auprès du vendeur la mise en conformité du bien, en choisissant entre la réparation et le remplacement. A cette fin, le consommateur met le bien à la disposition du vendeur.

Article L.217-10 du code de la consommation : La mise en conformité du bien a lieu dans un délai raisonnable qui ne peut être supérieur à trente jours suivant la demande du consommateur et sans inconvénient majeur pour lui, compte tenu de la nature du bien et de l'usage recherché par le consommateur. La réparation ou le remplacement du bien non conforme inclut, s'il y a lieu, l'enlèvement et la reprise de ce bien et l'installation du bien réparé ou du bien de remplacement par le vendeur

Article L. 217-12 du code de la consommation : Le vendeur peut ne pas procéder selon le choix opéré par le consommateur si la mise en conformité sollicitée est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés au regard notamment :

1° De la valeur qu'aurait le bien en l'absence de défaut de conformité ;

2° De l'importance du défaut de conformité ; et

3° De la possibilité éventuelle d'opter pour l'autre choix sans inconvénient majeur pour le consommateur.

Le vendeur peut refuser la mise en conformité du bien si celle-ci est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés notamment au regard

des 1° et 2°.

Lorsque ces conditions ne sont pas respectées, le consommateur peut, après mise en demeure, poursuivre l'exécution forcée en nature de la solution initialement sollicitée, conformément aux articles 1221 et suivants du code civil. Tout refus par le vendeur de procéder selon le choix du consommateur ou de mettre le bien en conformité, est motivé par écrit ou sur support durable.

Article L. 217-13 du code de la consommation : Tout bien réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité bénéficie d'une extension de cette garantie de six mois.

Dès lors que le consommateur fait le choix de la réparation mais que celle-ci n'est pas mise en œuvre par le vendeur, la mise en conformité par le remplacement du bien fait courir, au bénéfice du consommateur, un nouveau délai de garantie légale de conformité attaché au bien remplacé. Cette disposition s'applique à compter du jour où le bien de remplacement est délivré au consommateur.

Article 1641 du code civil : " Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus".

Article 1644 du code civil : « l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix, telle qu'elle sera arbitrée par experts.

Article 1648 alinéa 1 du code civil : " L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice."

Environnement

Pour tout achat d'un produit auprès de **Villatech** d'un produit relevant du régime de responsabilité élargie du producteur (article L541-10 du code de l'environnement) le client pourra déposer un produit usagé dans la limite de la quantité et du type de produit vendu (même catégorie et dimension équivalente) dans les points de collecte sélective mis en place par les communes pour le traitement des déchets ou dans les déchetteries locales.

Pour tout achat livré au domicile du client, le Client pourra OBLIGATOIREMENT, en adressant un courriel ou en contactant **Villatech** par l'intermédiaire de son compte client sur la place de marché **Rueducommerce**, faire la demande de la reprise de l'ancien produit de même catégorie et de dimension équivalente. La reprise se fera dans les mêmes conditions que la livraison ou auprès d'un point de collecte de proximité lorsqu'il s'agit de produits transportables sans équipement.

Pour être repris, l'ancien produit devra respecter les conditions suivantes avant l'arrivée des livreurs :

Être débranché

Être complètement vidé (attention notamment aux liquides : eau, huile, etc....)

Ne pas comporter d'éléments dangereux pour le transporteur (parois cassées coupantes, vitres brisées, etc....)

Dans le cas où une de ces conditions ne serait pas respectée, le Site ne garantit pas l'acceptation du produit par le transporteur chargé de l'enlèvement.

Villatech est enregistré sous les numéros d'identifiants uniques suivants : FR002972_104PSX - FR032226_06YDCW - FR002972_05LHWS.

Ces numéros garantissent que **Villatech** est en conformité avec les obligations réglementaires qui lui incombent en application de l'article L. 541-10-1 du Code de l'environnement.